



## La politique handicap : une mission sociétale à inscrire dans la stratégie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

MERCREDI 18 JUIN 2014

MENESR - AMPHITHÉÂTRE POINCARÉ  
25 rue de la Montagne Sainte-Geneviève  
75005 PARIS

Animateur de la journée :

Olivier BLANDIN, membre fondateur et gérant du laboratoire de recherche et d'intervention ATEMIS

**9H00** Accueil

**9H30** Ouverture et présentation de la journée

Geneviève FIORASO, secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion

Dominique GILLOT, sénatrice du Val d'Oise

Jean-Loup SALZMANN, président de la Conférence des présidents d'université (CPU) et de l'Amue

**10H00** Table ronde : **Quelles politiques handicap au sein des établissements  
d'enseignement supérieur et de recherche pour :**

- les étudiants, les personnels
- la recherche
- l'accessibilité
- la formation

Simone BONNAFOUS, directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,  
MENESR

Anne FRAISSE, présidente de l'université Paul-Valéry Montpellier 3

Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources du CNRS

Loïc VAILLANT, président de l'université François-Rabelais de Tours

Pierre SINEUX, président de l'université de Caen Basse-Normandie

**11H45** Témoignages

Jacques CHARLIN, chargé de mission handicap de l'université Claude Bernard Lyon 1

Charles ROZOY, champion paralympique de natation, étudiant de l'université de Bourgogne

**12H30** Conclusion de la matinée

Buffet déjeunatoire



## La politique handicap : une mission sociétale à inscrire dans la stratégie des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (suite)

### 14H00 Table ronde : Le schéma directeur handicap et sa déclinaison dans un établissement d'enseignement supérieur et de recherche

**Brigitte LE-TRONG**, directrice des études et de la vie universitaire, université de Haute-Alsace

**Catherine DE GROOF**, chef de la mission à l'intégration des personnels handicapés, DGRH, MENESR

**Fabienne CORRE**, chargée de mission handicap, DGESIP, MENESR

**Agnès NETTER**, cheffe de la mission parité et lutte contre les discriminations, service de la coordination stratégique et des territoires, MENESR

**Bénédicte DELAUNAY**, vice-présidente chargée de la vie étudiante, du handicap, de l'égalité et la diversité, université François-Rabelais - Tours

**Marie COUTANT**, présidente de l'Association des professionnels d'accompagnement du handicap dans l'enseignement supérieur (APACHES)

**Christian PAULHE**, directeur des ressources humaines, université de Rennes 1, pour l'Association des DRH d'établissements publics d'enseignement supérieur

### 15H30 Table ronde : La réussite d'une politique handicap des établissements de l'enseignement supérieur et de recherche grâce au maillage territorial

**Farid HADJAB**, directeur de cabinet, Conseil général de la Nièvre

**Philippe NICOLLE**, directeur adjoint du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

**Vanessa DUMETIER**, chef de service de politique sociale, INRA

**Gérard BREILLOT**, directeur de l'ESAT du Pommeret

**Gérard LEFRANC**, directeur de la mission insertion, THALES

**Laurence CADIEUX**, responsable de la mission handicap, Université de Toulouse 3 - Paul Sabatier

### 16H45 Conclusion de la journée

**Christine GANGLOFF-ZIEGLER**, présidente de l'université de Haute-Alsace

**Stéphane ATHANASE**, directeur de l'Amue

**Alain ABECASSIS**, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, MENESR

### 17H00 Fin de la conférence

CONTACT : [herve.rivieres@amue.fr](mailto:herve.rivieres@amue.fr)

Retrouvez plus d'informations sur :

[www.amue.fr](http://www.amue.fr)



Conférence  
des présidents  
d'université



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE



## UNE MISSION SOCIÉTALE: INSCRIRE LE HANDICAP DANS LA STRATÉGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

La prise en compte du handicap dans les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche est une question de responsabilité aux enjeux sociétaux majeurs. Tout établissement doit faire en sorte que chaque personne en situation de handicap, étudiant ou personnel, bénéficie de l'égalité des droits et des chances pour une pleine participation à la vie de l'établissement.

Dans le cadre des obligations imposées par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les équipes gouvernantes des universités et des organismes de recherche ont développé des politiques collectives et individuelles en faveur des personnes en situation de handicap -création de services handicap, campagnes annuelles de recensement et de recrutement, organisation de colloques de sensibilisation sur le sujet... - rendant plus lisibles les actions mises en œuvre. Le doublement du nombre d'étudiants handicapés inscrits dans les établissements depuis l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005 reflète bien les effets de la dynamique initiée par les établissements en particulier pour mettre en œuvre une politique d'accueil et d'accompagnement répondant aux besoins spécifiques de ces étudiants.

Pour réussir la mise en place d'une politique inclusive, l'établissement s'appuie sur un dispositif organisationnel transversal et sur une synergie de compétences et d'acteurs issus de différents domaines d'activités (vie étudiante, formation, recherche, ressources humaines, partenaires externes institutionnels...)

La charte université-handicap de 2012 puis la loi de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche du 22 juillet 2013 (Loi dite ESR), par son article 50, valident et confirment le renforcement des actions déjà menées au sein des établissements par la mise en place d'un schéma directeur en matière de politique handicap. Celui-ci couvre la totalité du champ du handicap et détaille l'ensemble des objectifs poursuivis par l'établissement. Ce schéma directeur permet de recenser, définir et coordonner les actions des différents services, pour une meilleure prise en compte du handicap, en cohérence avec le plan stratégique de l'établissement. Il est articulé autour de grands axes :

- La formation des étudiants : consolider les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants handicapés vers l'insertion professionnelle,
- La formation et la recherche sur le handicap : augmenter la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap afin d'apporter des réponses adaptées et innovantes pour l'accompagnement des personnes handicapées tout au long de leur vie,
- Développer des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées: favoriser l'intégration des personnels en situation de handicap au sein des établissements de tous statuts, leur adaptation et leur maintien dans l'emploi, y compris pour les personnels en situation de handicap en cours de carrière,
- et développer l'accessibilité de l'ensemble des services offerts par les établissements (cadre bâti, numérique, culture, vie associative...).

C'est pour favoriser l'appropriation du concept du schéma directeur handicap et accompagner les établissements vers sa mise en œuvre, tout en profitant des échanges et des retours d'expériences avec des experts du sujet que la CPU, l'Amue et le MENESR organisent cette conférence, destinée à l'ensemble des acteurs politiques des universités et des organismes de recherche, ainsi qu'aux experts-es « handicap » de l'ensemble des domaines d'activités de l'établissement (recherche, formation, ressources humaines...).